RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CJ2V
SARL au capital de 187.920 €
Siège social : [redacted]
822.651.642 RCS AVIGNON
(ci-après la « Société »)

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1ER JUILLET 2024

LE SOUSSIGNE :

- Monsieur Christophe LEOTY, propriétaire de de 1.000 parts,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société, ci-après dénommé l' « Associé Unique »,

Reconnaissant que tous les documents et renseignements lui permettant de se prononcer en connaissance de cause ont été tenus à sa disposition au siège social,

APRES AVOIR EXPOSE :

- Que par suite du déficit qui a été enregistré au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'actif net de la Société est devenu inférieur à la moitié du capital ;

- Qu'il convient donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu ou non de prononcer la dissolution anticipée de la Société ;

A PRIS L'UNIQUE DECISION SUIVANTE :

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu de procéder à la dissolution anticipée de la Société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

Christophe LEOTY

[redacted]